

Université de Lille

AAS 2025

Mobilités doctorantes sortantes à l'international

Premier semestre 2025

Dans le cadre de son soutien à la recherche et de la formation doctorale, l'Université de Lille souhaite renforcer la mobilité internationale des doctorant-es de ses écoles graduées (EG). Le présent appel vise à apporter un concours financier aux unités de recherche (UR) afin de favoriser les mobilités sortantes courtes (inférieures à 3 mois) à l'international. Les mobilités plus longues, pour leur part, pourront être soutenues via le dispositif Moblilex (informations & contact: moblilex@univ-lille.fr). À titre d'exemple, ces mobilités peuvent concerner des déplacements pour des missions scientifiques dans un laboratoire, des missions de terrain, des communications lors de manifestations scientifiques (conférences, workshops, séminaires, ...) ... Il pourra s'agir de mobilités au sein ou hors de l'Union Européenne.

Conformément au plan de transition écologique, les responsables scientifiques porteront une attention particulière à la poursuite d'actions efficaces de sobriété dans tous les domaines de la vie de l'établissement (déplacements, restauration...).

L'aide apportée ne pourra excéder 1800,00 € et sera conditionnée à un cofinancement d'*a minima* 50%. Ce cofinancement pourra être multiple, mais devra impérativement être confirmé avant toute mise à disposition des crédits alloués sur la politique scientifique de l'établissement. Une seule demande par bénéficiaire et par année civile pourra être octroyée dans le cadre de ce dispositif. L'aide sera mise à disposition de l'unité de recherche (UR) d'appartenance du doctorant bénéficiaire (80% de l'aide avant la mobilité et 20% au retour sur présentation d'un bilan).

Les UR et les doctorants bénéficiaires s'engagent à fournir, via les UR d'appartenance, un bilan financier (et les pièces justificatives afférentes) accompagné d'un bilan scientifique dans les 3 mois qui suivront les missions à l'adresse suivante : affaires-doctorales@univ-lille.fr. En cas de manquement, l'ULille se réservera le droit d'exiger le remboursement de l'aide allouée auprès du bénéficiaire.

Critères d'éligibilité : être doctorant et affilié à l'une des 7 EG de l'Université de Lille. Le séjour devra s'effectuer entre le 01 janvier et le 31 août 2025. À titre exceptionnel, au vu des modalités calendaires, ce premier appel pourra donc concerner des déplacements déjà effectués lors de l'examen des projets en conseil scientifique.

Les projets seront déposés via la plateforme de dépôt : <https://appel-a-projet-interne.univ-lille.fr/> sous couvert et avec l'aval du directeur de thèse et de l'unité de recherche.

Il s'agira d'explicitier en quoi la mobilité contribuera à compléter la formation doctorale du bénéficiaire.

L'origine du cofinancement devra être précisée.

L'avis du/ de la directeur-riche de thèse et de la/ du directeur-riche de l'unité de recherche devront obligatoirement figurer dans le dossier déposé. Dans le cas de la remontée de plusieurs demandes, un classement par l'unité devra être fourni. Les attestations de co-financements devront également être précisés. Les demandes seront ensuite soumises aux EG pour priorisation.

La dotation devra impérativement être consommée sur l'exercice budgétaire 2025 (non reportable).

Modalités organisationnelles et calendrier premier semestre 2025 (janvier – juillet 2025)

12 décembre 2024 : approbation du lancement de l'AAS en conseil scientifique

19/12/24 (9h) au 16/01/25 (minuit) : lancement de l'appel via l'application dédiée

17/01/25 au 29/01 : étude de la recevabilité des dossiers par la DGDRV-DAR et transmission aux EG concernées pour avis

Examen et remontée des avis des conseils des EG pour le 14 février 2025

Synthèse et transmission des dossiers aux élus du conseil scientifique par la DGDRV-DAR le 20 février 2025

Examen en conseil scientifique le 06 mars 2025

Mars 2025 : mise à disposition par la DAR des crédits

Un second appel couvrant la période août – décembre 2025 sera lancé courant avril 2025 (et les candidatures examinées lors du Conseil scientifique du 10 juillet 2025). Cet appel sera progressivement phasé à l'AAP Mobilix.

Pièces pdf à joindre impérativement au dossier :

- Avis du Directeur de thèse : ce dernier devra notamment détailler les enjeux liés au sujet de thèse, à la formation doctorale, ...
- Avis du DU & classement en cas de demandes multiples
- Courrier(s) attestant le/ les cofinancements